

Rapport d'implémentation pour l'année 2010

CPC faisant le rapport : *Union des Comores*

Date : 7/02/11

Section 1 A. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa quatorzième session.*

Résolution 10/01 Pour la conservation et la gestion des stocks de thons tropicaux dans la zone de compétence de la CTOI *Pas d'action prise étant donné la dimension de notre pêche artisanale*

Résolution 10/02 Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI *Nous venons de mettre en place avec l'aide de la CTOI, depuis janvier 2011 un système d'échantillonnage de la pêche artisanale au niveau des lieux de débarquements*

Résolution 10/03 Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI *pas applicable*

Résolution 10/04 Sur un Programme régional d'observateurs *nous avons formé cinq observateurs trois par la COI et deux par le SWOFP*

Résolution 10/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières *Nous ne disposons pas d'une pêche palangrière et la technique de pêche utilisée par la pêche artisanale ne favorise pas la capture accidentelles d'oiseaux.*

Résolution 10/07 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI *voir liste en Annexe ci-joint*

Résolution 10/08 Sur un registre des navires en activité pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI *pas applicable*

Résolution 10/10 Concernant des mesures relatives aux marchés *pas applicable*

Résolution 10/11 Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée *pas applicable*

Résolution 10/12 Sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidæ) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI *pas applicable*

Recommandation 10/13 Sur la mise en place d'une interdiction des rejets des listaos, des albacores, des patudos et des espèces non cibles capturés par les senneurs *pas applicable*

Section 1 B. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*